



## DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

Montreuil, le 1<sup>er</sup> Mai 2020

### **IMPORTATION DES MASQUES DE PROTECTION SUR LE TERRITOIRE FACILITER LES DEMARCHES D'IMPORTATION TOUT EN GARANTISSANT LE NIVEAU DE SECURITE NECESSAIRE**

Depuis le début de la crise sanitaire, les services douaniers sont pleinement mobilisés pour faciliter l'importation de masques et produits sanitaires en grande quantité sur le territoire national, tout en garantissant la qualité et la sécurité des masques importés ainsi que la fluidité des démarches administratives.

Ces équipements de protection individuelle sont soumis à des normes dont le respect garantit l'efficacité de la filtration et de la respirabilité, les deux critères essentiels caractérisant les types de masques importés. Pour faciliter l'importation de ces masques, plusieurs initiatives ont été prises en collaboration avec le Ministère du Travail, le Ministère des Solidarités et de la Santé et le Ministère de l'Economie et des Finances, afin d'adapter les procédures habituelles aux contraintes exceptionnelles liées à la crise du COVID19.

Un mécanisme de reconnaissance d'équivalence entre des normes internationales et des normes européennes a ainsi été défini afin d'accélérer la mise sur le marché des masques achetés sur des marchés étrangers, tout en assurant la sécurité des produits.

**Ce travail complexe de vérification est confié à la douane qui l'assure avec une volonté permanente de fluidifier l'importation des masques tout en nous protégeant collectivement de produits dangereux.**

Ces contrôles sont indispensables dans la lutte contre les fraudes et irrégularités diverses, constatées partout en Europe. La douane est régulièrement confrontée à de faux certificats de conformité, émis et facturés plus de 3000 euros par des organismes italiens ou polonais non habilités, à des documents qui ne correspondent pas aux masques expédiés, ou encore à des masques manifestement défectueux qui soulignent, chaque jour, la nécessité de ces contrôles raisonnés pour garantir la sécurité de ceux qui les porteront.

L'activité des services douaniers a fortement augmenté depuis deux mois. Ainsi, 23000 opérations de dédouanement (+ 3000% par rapport à 2019) de ces matériels (tous transports confondus, y compris fret express et postal) ont été menées à bien, et 50% des déclarations déposées auprès de la douane sont validées en moins de 30 minutes. Cette proportion atteint 90% au bout d'une journée et dépasse enfin les 95% au bout de 3 jours.



Pour faire face aux enjeux de la situation, deux cellules dédiées ont été créées, l'une à Roissy, principale porte d'entrée des masques, et l'autre à Paris, où remontent les cas les plus délicats. Du fait de l'augmentation des volumes attendus, ces cellules vont être renforcées, ainsi que les coopérations avec les autorités sanitaires, les organismes agréés, les logisticiens, afin de proportionner au mieux les contrôles à réaliser.

Enfin, dans la perspective de la reprise des activités économiques et de la sortie progressive du confinement, de nombreuses entreprises inexpérimentées dans les opérations d'import/export participent à l'effort d'approvisionnement en masques. Dans une logique de conseil et d'accompagnement, la douane invite ces entreprises à contacter les services douaniers ou des professionnels du dédouanement afin d'obtenir une assistance leur permettant d'anticiper les opérations de dédouanement et de rassembler au plus vite les documents nécessaires.

#### [POUR ALLER PLUS LOIN](#)

<https://www.douane.gouv.fr/covid-19-vous-etes-une-entreprise-et-souhaitez-importer-des-masques>

<https://www.douane.gouv.fr/les-cellules-conseil-aux-entreprises>

#### **Contact presse :**

Bureau de la communication – DGDDI

01 57 53 47 18 - [presse@douane.finances.gouv.fr](mailto:presse@douane.finances.gouv.fr)